



RAPPORT D'ACTIVITE 2019

ESPERANCE

LOGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHIATRIQUE (LAPY)

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. EDITORIAL

L'ARSEA Espérance gère des logements d'insertion multiples en nombre et diverses en nature. Plafonnés à 75 en 2019, les logements accompagnés psychiatriques ont augmenté de manière significative les logements d'insertion suite à une reprise de gestion en date du 1^{er} septembre 2014. Conformément au projet validé par les autorités de tutelle, le public accueilli dans les logements accompagnés est composé de « **personnes en situation d'exclusion sociale, handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours suffisamment stabilisées et autonome pour accéder à un logement privé** ». En l'absence de tout entourage amical et familial, la mise en place d'un entourage professionnel apparait à la fois comme une nécessité et un impératif, d'où l'importance primordiale de professionnels déterminés et ouverts à un partenariat dynamique et respectueux des intérêts des bénéficiaires, respectueux des compétences et apports de chacun.

En tant que gestionnaire de ce dispositif depuis 6 années, l'ARSEA est reconnue auprès des autorités de tutelle, auprès de l'ensemble des bénéficiaires des logements accompagnés et de leurs proches (pour ceux qui en ont), auprès de l'ensemble des professionnels concernés (mairie d'Erstein, bailleurs, hôpitaux, centres de jour, services de protection des majeurs, SAVS, SAMSAH, syndicats de copropriété, Etc.) pour assurer le bon fonctionnement et la fluidité du dispositif logements accompagnés grâce aux moyens matériels et humain dédiés.

II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Chiffres clés dans l'année

2.1.1 Localisation des logements accompagnés :

<u>Localisation</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Erstein</u>	<u>30</u>	<u>29</u>
<u>Sélestat</u>	<u>16</u>	<u>15</u>
<u>Eurométropole Strasbourg</u>	<u>28</u>	<u>20</u>
<u>Barr</u>	<u>1</u>	<u>1</u>

<u>Sectorisation psychiatrique</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>CHE</u>	<u>65</u>	<u>57</u>
<u>EPSAN</u>	<u>8</u>	<u>3</u>
<u>HUS (NHC)</u>	<u>3</u>	<u>4</u>
<u>Privé</u>	<u>3</u>	<u>3</u>

Observations :

Reprise de 2 logements à Erstein mais un a été résilié en 2019.

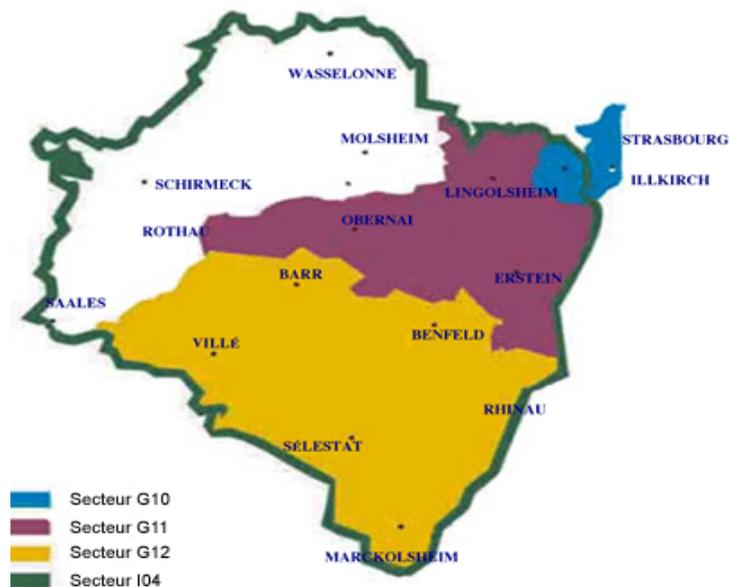
Reprise de 2 logements à Sélestat mais un a changé de dispositif pour devenir un logement d'insertion.

Reprise de 8 logements sur le secteur EMS.

Cette année on remarque une stabilisation avec une faible reprise pour les logements qui sont sur le secteur de Sélestat et d'Erstein. Par contre, il y a une nette augmentation pour les logements situés sur l'EMS.

On constate qu'il y a beaucoup de demandes émanant du CHE mais également que les demandes venant de l'EPSAN continuent d'augmenter.

Le nombre de suivis communs au CHE a très nettement augmenté cette année et le partenariat avec l'EPSAN continue à se développer : nous avons désormais 8 suivis communs pour seulement 3 l'année précédente. Nous continuons à axer notre travail sur le développement du partenariat avec l'EPSAN et les HUS. Certaines personnes continuent d'être suivies par un psychiatre privé. Cette tendance est restée stable durant l'année 2019.



2.1.2 Nombre de personnes accompagnées:

Nombre de personnes accompagnées	2019	2018
Hommes	51	46
Femmes	28	20
Dont mesures de protection (total)	68	60

Age des personnes accompagnées	2019	2018
18-25 ans	3	3
26-40 ans	18	15
41-50 ans	20	14
51-59 ans	23	24
60 ans et +	15	13

Observations : En 2019 nous avons accueilli des personnes qui sont, dans la majorité des cas, sous mesure de protection. Nous remarquons tout de même une nette augmentation des personnes qui n'ont pas de mesure de protection. Ceci peut engendrer des difficultés au niveau de l'accompagnement. Dans ces

situations, nous élargissons nos missions et nous devons les orienter vers le secteur. Pour certaines personnes un travail d'orientation vers une mesure de protection est à travailler. Le nombre de femmes et d'hommes présents dans le dispositif a augmenté.

La tendance en matière d'âge s'est légèrement inversée par rapport à l'année 2018 : il y a eu plus de 26-40 ans (+3) et nous remarquons une forte augmentation de la tranche d'âge 41-50 ans (+6). A contrario pour les tranches 18-25 ans, 51-59 ans et 60 ans et + restent stables.

2.2 Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

2.2.1 Nature des entrées en 2019

- 4 personnes orientées par le CHE
 - 3 personnes orientées par l'EPSAN
 - 1 personne orientée par la maison relais l'Elan en partenariat avec l'EPSAN
 - 2 personnes orientées par la maison relais du Courlis en partenariat avec le CHE
 - 1 personne orientée par l'UTAMS en partenariat avec le CHE
 - 1 couple orienté par la Croix-Rouge
- 3 conjoints, dont un avec un enfant, ont accédé à un logement dans le cadre d'un projet de vie en couple

Au total 12 personnes seules et 4 couples, dont un avec un enfant, sont entrés dans le dispositif en 2019. Concernant les couples, ce sont dans la majorité des cas, des personnes seules qui étaient déjà dans le dispositif et qui ont demandé à s'installer avec leur compagnon ou leur compagne. Cette tendance est en augmentation par rapport aux années précédentes. Il y a toujours une majorité d'orientations venant du CHE, mais il faut noter que les orienteurs restent variés.

Les déménagements internes :

- 1 personne a souhaité déménager pour des problèmes de santé, n'arrivant plus à monter les 4 étages de son ancien logement
- 3 personnes ont déménagé pour vivre en couple
- 1 personne a déménagé pour des problèmes d'environnement de son logement
- 1 personne a déménagé pour un logement social

Dans ce cadre nous avons réalisé 16 visites d'appartements sur l'année 2019 (plusieurs visites car parfois attente de travaux ou seconde visite avec personnes avant reprise du logement).

2.2.2 Nature des sorties en 2019

- 1 personne a été incarcérée
- 2 personnes sont décédées (elles étaient en couple et les conjoints ont gardé les logements)

2.2.3 Les demandes en 2019

En 2019 le fonctionnement de la plateforme sisiao a bien été intégré par l'équipe LAPY et les partenaires. Ces derniers évoquent une certaine attente dans le traitement de leurs demandes. Il y a eu quelques difficultés quant au traitement/transmission de ces dernières et les partenaires ont parfois du relancer le siao car des demandes ne nous sont pas parvenues mais dans l'ensemble la plateforme siao fonctionne bien. Nous avons pu noter que parfois les demandes mettent du temps à nous parvenir car elles sont incomplètes et le siao a dû demander des compléments aux prescripteurs. Nous avons toujours une bonne visibilité sur toutes les demandes en cours et notre cadre intermédiaire peut à son niveau faire des mises à jour concernant l'évolution du traitement des demandes.

En ce qui concerne les demandes : elles sont très variées pour l'année 2019. Les orienteurs sont plus diversifiés c'est-à-dire que les demandes de 2019 ont été faites majoritairement par les ASS de centres hospitaliers mais également par des travailleurs sociaux de structures d'hébergement comme l'ELAN, nous avons eu une première demande émanant d'une ASS d'une UTAMS ainsi qu'une demande de travailleurs sociaux de la Croix rouge.

Le dispositif semble être plus connu et plus visible des partenaires.

Cette année nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes concernant le secteur de l'EMS et Erstein car elles étaient trop nombreuses. Nous avons repris 10 logements en 2019 sur ces secteurs et nous devons encore en reprendre une dizaine pour répondre aux demandes en attente. Nous avons eu l'occasion de reprendre un appartement issu du parc social pour un de nos suivis.

III. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie du service

Le dispositif a également accueilli sa première stagiaire durant 2 mois : stage de découverte de 1^{ère} année de formation Assistante de Service Social.

Le travail en binôme continue à porter ses fruits même si la charge de travail reste conséquente pour les deux travailleurs sociaux responsables des personnes/logements. Il y a un relais constant, tant pour les bénéficiaires que pour les partenaires, lors des congés d'un des professionnels ce qui permet un traitement des problèmes/urgences pour les personnes même si leur référent est absent. Ce travail permet également d'assurer un suivi en binôme pour les situations les plus difficiles mais aussi un échange et une réflexion autour de ces situations afin de les faire évoluer positivement. Des réunions d'équipe régulières avec la chef de service contribuent au bon fonctionnement du dispositif.

En fin d'année, nous avons appris que le LAPY entrait dans le dispositif de l'intermédiation locative (IML). Cela permettra une augmentation du budget donc une augmentation du nombre de places, l'objectif est de passer à 90 logements, mais surtout l'embauche d'un ETP supplémentaire. Nous pourrons ainsi

accentuer notre travail d'équipe, toujours dans un objectif d'amélioration du service, et la charge de travail étant diminuée, cela permettra de proposer un accompagnement plus complet aux personnes et de répondre aux demandes d'interventions dans les logements plus rapidement et efficacement.

3.2 Partenariat

Les partenariats existants avec les équipes médicales du secteur, les autorités de tutelle/curatelle, SAVS/SAMSAH, les bailleurs et syndic d'immeubles fonctionnent bien et continuent de se développer. Il en est de même pour le partenariat avec les entreprises du secteur notamment les entreprises d'insertion. L'association ARSEA est toujours bien identifiée. Notre participation au Comité Local de Santé Mentale "Logement" sur le territoire sud concours à participer au dialogue engagé au niveau local sur la place des patients dans la Cité.

Le développement du partenariat avec l'EPSAN suit son cours car il y a un réel besoin à leur niveau. Quatre demandes ont été acceptées permettant aux personnes d'intégrer le dispositif en 2019.

Nous avons pu noter qu'en 2019 il y a eu 2 problèmes liés au relais entre les équipes médicales lorsqu'il y a eu un changement de sectorisation psychiatrique et 2 personnes ont été sans suivis lors d'un problème rencontré. Lorsque nous avons voulu les solliciter, le suivi avec le CHE avait pris fin et la reprise de suivi avec l'EPSAN n'était pas encore effective. Néanmoins dans un des cas l'équipe sensée prendre le relais avait tout de même accepté d'intervenir et avancer le rdv avec le psychiatre étant donné les circonstances.

Une association a également orienté des personnes vers le dispositif en expliquant qu'ils étaient autonomes alors que ce n'était pas le cas, ce qui a grandement mis l'équipe en difficulté concernant le suivi du couple en question.

Les négociations de travaux dans les logements restent toujours compliquées et sources de conflits avec certains propriétaires mais aujourd'hui la tendance s'inverse car nous sommes plus vigilants sur le choix des propriétaires avec qui nous travaillons.

3.3 Nature des difficultés

Les difficultés classiques inhérentes à l'accueil de personnes atteintes de pathologies psychiatriques persistent : comportement inadapté, dégradation du logement, troubles du voisinage ou agressivité souvent en cas de ruptures de traitement, problème de « squat ».

Cette année il y a eu 15 hospitalisations, parfois volontaires, la plupart du temps lorsque les personnes ont décompensé ou commencé à être instable que ce soit par leur comportement ou lié à un problème de traitements. Parmi eux une personne a fugué d'une hospitalisation et nous avons été appelés par l'équipe médicale afin de les alerter si nous devons avoir des nouvelles d'elle. Finalement la personne a été retrouvée le lendemain et placée en unité fermée. Une autre personne a été hospitalisée car elle avait consommé de l'alcool avec son traitement. Les situations où les obligations de soins ne sont pas respectées peuvent nécessiter un accompagnement de la police au logement en vue d'une hospitalisation. 2 hospitalisations se sont faites accompagnées par la police et le Samu. Une des personnes est dans le déni de sa maladie et refuse de prendre son traitement depuis plusieurs années et lorsque la rupture avec les soins

est trop longue et que nous avons des éléments inquiétants qui nous parviennent notamment du syndic nous faisons intervenir l'équipe médicale pour une hospitalisation si nécessaire. L'autre personne était instable (l'infirmier libéral avait sollicité le Samu). Il y a également eu 2 interventions de pompiers suite à un problème de tension et un malaise.

Nous avons eu 5 cas de personnes victimes de « squat » : dont 1 par un membre de sa famille, 1 par des personnes peu fréquentables qui profitaient de la situation et consommaient de l'alcool dans le logement aux frais de notre bénéficiaire, 1 où un projet de coloc avait été évoqué et enclenché sans notre accord. Au final la vie commune s'est mal passée, l'autre personne (faisant aussi partie du dispositif) s'est montrée agressive et consommait (drogue et alcool) dans le logement ce qui a failli entraîner une décompensation de la personne. Toute l'équipe y compris la cadre intermédiaire a été sollicitée et plusieurs visites à domicile ont dû être faites en urgence dont une pour vider les affaires du squatteur (que nous avons ramené chez lui), lui demander de quitter le logement et rendre les clés tout ceci dans une atmosphère très tendue et particulière car l'équipe médicale n'a pas souhaité intervenir afin de préserver la relation avec les 2 personnes concernées par le litige (bien que ce soit eux qui aient alerté pour une intervention en urgence).

Nous avons répertorié 3 situations où nous avons dû intervenir pour des conflits de voisinage et 17 plaintes de bailleurs/syndics (9 à Erstein et 8 sur l'EMS). Il y a toujours une situation, où c'est un voisin qui pose des problèmes de tapage nocturne et diurne à notre sous-locataire. Nous sommes intervenus chez le voisin pour essayer de lui demander de faire moins de bruits mais cela n'a pas porté ses fruits. Nous sommes en lien avec l'association qui héberge ce voisin pour permettre une meilleure cohabitation entre ces 2 personnes. Malgré tout, notre résident a le projet de déménager car il supporte de moins en moins la situation.

Une situation où un voisin jetait de l'eau par la fenêtre entraînant des salissures sur les fenêtres de notre logement. Après un entretien avec ce dernier le problème a été réglé.

Une situation où notre locataire pose des problèmes de comportement : laisse ses poubelles dans les parties communes de l'immeuble, odeur de cigarette et bruits de musique dans le couloir car laisse sa porte ouverte, aurait dérobé des affaires à un voisin, sort récupérer son courrier en couche ou dénudé. Nous avons enregistré 6 plaintes du bailleur uniquement pour cette personne. La cadre et un TS ont dû intervenir au domicile pour un recadrage et faire de la médiation avec les voisins et le concierge qui vit dans l'immeuble. De plus cette personne a beaucoup mobilisé les pompiers (5 venues en 6 mois) alors que ce n'était pas nécessaire car elle ne se sentait pas bien. Au vu de l'évolution de sa pathologie et sa perte d'autonomie son projet de vie va être revu avec l'équipe médicale.

Nous avons pu constater qu'il y a eu plusieurs plaintes sur l'année concernant un problème de nudité/tenue décente, des problèmes d'odeurs, de bruits et notamment de hurlements nocturnes concernant un suivi âgé qui ne trouve pas de place en EHPAD notamment du fait de son comportement inadapté. C'est un souci récurrent avec les personnes vieillissantes du LOPY surtout quand la maladie évolue mal avec l'âge.

Nous avons eu 4 logements impactés par les nuisibles : 2 par des punaises de lits, 1 par des rats, 1 par des cafards. Des interventions sont en cours mais elles n'ont pas toutes été efficaces.

L'invasion des punaises de lits est en baisse. En début d'année, il y avait encore quelques logements touchés mais cela fait plus de 6 mois que nous ne rencontrons plus ce problème. Un seul logement est encore touché actuellement mais c'est une situation complexe. Le sous locataire est dans une rupture de soins et d'accompagnement. Malgré notre partenariat avec l'équipe médicale et le curateur, la personne est dans un refus complet d'adhésion ce qui fait que l'intervention de désinsectisation n'a pas pu être réalisée.

Nous avons eu 3 problèmes importants liés au comportement des personnes quant à l'usage des wc. Ces derniers n'ont pas signalé que leurs WC étaient bouchés souvent par des objets, bloc wc ou en l'occurrence des fruits jetés dans ces derniers. Nous avons été alerté une fois que ces derniers débordaient d'excréments dans 2 des cas. L'équipe a été en grande difficultés afin de trouver un sanitaire acceptant d'intervenir dans ces conditions d'hygiène critique et a essuyé de nombreux refus d'entreprises. Lors d'une intervention le wc a dû être démonté entraînant un coût important de l'intervention pour la personne.

A noter que nous avons, pour la première fois, rencontré des difficultés par rapport à des animaux de compagnie. En effet, un de nos sous locataire qui est propriétaire d'un chien, a dû être hospitalisé, suite à une rupture de soins. Cela faisait plusieurs mois que les conditions de vie du chien nous inquiétaient. Nous en avons fait part à la curatrice et à l'équipe médicale, mais le sous locataire refusait de le faire voir à un vétérinaire ou un toiletteur. Son hospitalisation a permis de prendre contact avec la SPA pour le placement du chien. SPA qui a porté plainte contre le propriétaire et lui a ordonné de régler les frais vétérinaires, mais qui nous a également reproché de n'avoir pas signalé, plus tôt, les conditions de vie du chien. Cette situation nous a amené à réfléchir autrement sur l'accueil d'animaux de compagnie. Nous avons demandé à ce qu'apparaisse, dans la nouvelle convention d'occupation, un paragraphe sur les conditions d'accueil d'animaux de compagnie, ce qui nous permettra à l'avenir de pouvoir intervenir, en cas de matraiture.

Une autre intervention avait été nécessaire concernant un couple ayant 5 lapins en leur possession et suite au décès de 2 d'entre eux. Le couple du fait de leur pathologie n'ont pas toujours la capacité à se rendre compte des problèmes des animaux et l'équipe doit les surveiller lors des visites à domicile. A plusieurs reprises il avait été demandé au couple d'emmener un des lapins chez le vétérinaire.

Sur le parc de logements LAPY, il y a eu 8 logements qui ont été dégradés par les personnes. Une augmentation par rapport à l'année dernière, où il y en avait eu 3. Ces dégradations sont liées souvent à des problèmes d'hygiène mais aussi à un manque d'autonomie par rapport au logement, souvent les personnes demandent l'arrêt de l'aide-ménagère, alors qu'ils ne sont pas en capacité de s'occuper correctement du logement. Nous notons également que les ruptures de traitement entraînent, dans la plupart des cas, des dégradations dans le logement.

Cette année, une personne a rencontré de grosses difficultés par rapport à l'alcool. Son appartement était envahi par des bouteilles de vin et il n'était plus en capacité de s'occuper de son logement. Suite à une hospitalisation, nous avons dû faire intervenir une entreprise pour vider et nettoyer entièrement le logement. Une autre a totalement dégradé son logement du fait d'un handicap physique qui a entraîné des problèmes d'hygiène et des dégradations importantes des murs sur lesquels il s'appuie beaucoup.

Nous avons aussi le cas d'une personne dont le logement était envahi d'affaires mais qui cette année, avec l'intervention de l'équipe médicale qui l'a contrainte et le juge des tutelles qui a donné son accord, a pu remettre en état son logement alors que la situation perdurait depuis plusieurs années (déjà sous l'ancienne association ARP).

Comme expliqué précédemment nous avons également une personne qui a été hospitalisée via l'intervention du Samu et de la police car elle était en rupture de soins qui a totalement dégradé son logement.

La gestion des couples présents dans le dispositif n'a pas été évidente sur l'année 2019. Nous avons un couple, où chacun a son logement, qui se dispute régulièrement, nous demandant d'intervenir pour que l'autre ne vienne plus au domicile. Souvent quelques jours plus tard ils se réconcilient et se fréquentent à nouveau. Nous sommes intervenus à 4 reprises durant l'année à ce sujet, leur dispute ayant entraîné une plainte du syndic une fois.

Concernant les 3 couples intégrant le dispositif, tout s'est bien déroulé sauf pour l'un d'eux où 6 interventions dans le cadre de conflits de couple ont été nécessaires : une fois la conjointe était enfermée dehors car Mr lui avait pris ses clés, nous avons failli nous déplacer avec le double. Une autre fois ils ont claqué la porte avec les clés à l'intérieur et nous avons dû faire intervenir un serrurier. Intervention également car Mr faisait venir trop régulièrement des amis au logement ce qui déplaisait à Mme. Un soir de week-end Mme avait appelé notre astreinte car Mr l'avait trompé et elle voulait être relogée en urgence. A cela se sont ajoutés des problèmes de demande d'argent car Mr est sous mesure de protection alors que Mme non. Enfin dans un moment où Mr décompensait au niveau psychiatrique il aurait mis une claque à Mme et nous avons dû réunir les partenaires en urgence pour échanger sur l'incident surtout que la Police s'était déplacée à 3 reprises concernant leur altercation. La décision avait été prise que si cela devait se reproduire nous mettrons fin à la vie de couple et reviendrions un logement individuel pour chacun.

La gestion des décès reste compliquée. Cette année, 2 couples ont été touchés par le décès du compagnon. Dans le premier cas la conjointe était hospitalisée car elle était en situation de décompensation et instable. Depuis elle accuse les partenaires surtout l'équipe médicale d'être responsable du décès de son conjoint. Depuis elle est très méfiante, agressive et dans le refus de suivi que ce soit les visites à domicile avec les infirmiers ou les intervenants du LAPY. Cela

a fortement compliqué les interventions techniques dans son logement car elle nous y refusait l'accès y compris lorsqu'il y a eu une fuite de gaz dans son immeuble. Sa curatrice a demandé au Juge un changement de curateur car les relations avec elle étaient trop conflictuelles. De plus elle refuse de déménager alors que la charge de son logement, qu'elle assume désormais seule, est trop coûteuse par rapport à son budget. L'autre personne a décompensé suite au décès de son conjoint, elle a été hospitalisée en isolement durant presque un mois, puis a pu en sortir mais y est retournée peu de temps après. L'équipe médicale évoque une difficulté à la stabiliser. Elle n'est toujours pas sortie d'hospitalisation. C'est une personne fragile, son conjoint lui apportait une certaine stabilité qu'elle a perdu lors de son décès.

Enfin, les sous locataires sans mesures de protection ont pu poser des difficultés sur l'année 2019. Parmi les anciens suivis il y a une personne qui refuse le suivi de l'association et de plus n'a pas payé son loyer régulièrement. Actuellement suite à de nombreuses mises en garde elle règle son loyer résiduel mais pas sa dette locative qui s'élève à plus de 3000 €. Nous envisageons la procédure d'expulsion à son encontre.

Nous avons une personne pour laquelle nous avons dû intervenir car dans un moment où elle n'allait pas bien, elle a souscrit 7 assurances diverses dont elle n'avait pas besoin et qui faisaient souvent doublons avec des assurances déjà en place. Le TS référent a dû l'aider à les résilier une à une. Nous avons dû l'accompagner concernant certaines démarches auprès de la CAF notamment lors de son déménagement.

Une autre personne a également eu le même problème de souscription d'assurance qu'il n'arrivait pas à annuler. Certaines personnes sont en difficultés face au démarchage téléphonique incessant et insistant.

Nous avons une personne arrivée en 2019 qui a de grandes difficultés à gérer ses ressources et réaliser ces démarches administratives seule. Actuellement elle n'a pas réussi à faire rétablir une partie de ses ressources, elle est en impayés de loyer auprès de l'association. Elle va entamer les démarches de mise sous protection, nous sommes en lien avec l'ASS de l'EPSAN à ce sujet.

Parmi les nouveaux suivis nous avons accepté un couple qui devait être autonome selon l'association qui les a orienté mais ne l'est pas et de plus ne parle pas français ce qui engendre de grandes difficultés de communication. Cette association a arrêté le suivi de ce couple 6 mois après leur entrée alors que la situation n'était pas stabilisée. Mme s'est retrouvée sans ressources car le renouvellement de son AAH n'avait pas été fait. Ils sont actuellement en impayés de loyer auprès de l'association mais nous sommes en train de remédier à cela via la mise en œuvre d'un virement permanent. Ils ont eu une coupure de gaz car ils n'ont pas réglé leurs factures et nous avons dû intervenir afin de le faire rétablir.

Deux conjointes de personnes entrée dans le dispositif ont eu des difficultés à gérer leur budget : 1 notamment parce que son conjoint qui était sous mesure lui demandait de l'argent. Nous avons dû intervenir dans ce cadre. Elle a rapidement été en impayés de loyer, elle a enclenché les démarches de mises sous protection et a bénéficié d'une sauvegarde de justice en attendant que le dossier soit étudié par le Juge. Nous avons dû l'accompagner concernant certaines démarches auprès de la CAF. L'autre ne souhaite pas de mesure et nous intervenons pour l'aider à ce niveau.

Une autre personne entrée dans le dispositif rencontre des problèmes également dans la réalisation des démarches administratives mais elle gère son budget et est à jour dans le paiement des loyers.

Les relations avec certains bailleurs y compris les bailleurs sociaux restent difficiles mais nous avons axé les reprises de logements avec des bailleurs avec qui le travail partenarial fonctionne et nous constatons que nous rencontrons moins de difficultés sur cette année 2019. Il y a tout de même des refus de prise en charge de travaux mais l'équipe négocie et insiste jusqu'à avoir gain de cause et si la négociation n'est pas possible, un avocat sollicité par l'association intervient désormais pour régler les litiges avec les bailleurs.

3.4 Travail avec les bénéficiaires

3.4.1 L'aide à la gestion locative

Cette année l'équipe en charge du dispositif LAPY a poursuivi son travail d'accompagnement et de gestion locative. Comme chaque année la gestion locative a représenté une charge de travail très importante : nous avons pu répertorier **281 interventions techniques/travaux effectués dans les logements** (Erstein : 104, EMS : 123, Sélestat : 54) soit 35 de plus qu'en 2018 dont 89 interventions réalisées par le service technique et les travailleurs sociaux de l'équipe.

Les travailleurs sociaux en effet ont été sollicités de façon répétées pour différents types d'interventions notamment pour faire des doubles de clés, le dépôt de doubles de clés aux personnes en cas de perte, des achats et remplacements d'ampoules, l'aide au rangement, l'aide au montage de petit mobilier, le réglage de chaudières et radiateurs, l'aide aux relevés et ouvertures de compteurs, le transport d'animaux lors de déménagements.

Nous avons également réalisé 11 accompagnements pour des achats de mobiliers pour les logements que ce soit pour les personnes entrantes dans le dispositif ou pour le renouvellement du mobilier abîmé des personnes étant déjà présentes au LAPY que ce soit dans des magasins comme Conforama ou But ou encore à Emmaüs pour ceux ayant un budget plus restreint.

Chaque année nous nous chargeons également de la gestion des sinistres et dégâts des eaux avec les assurances. Ces derniers ont été répertoriés au nombre de 6 pour l'année 2019 avec mise en œuvre des travaux de rénovation. Il y a eu 1 dégât des eaux : fuite d'une canalisation et le plafond d'une salle de bain s'est effondré et 5 sinistres dont fuite de gaz dans un immeuble, une intervention de pompiers suite à un malaise qui ont forcé une porte fenêtre, une personne s'étant endormie avec le four allumé.

En matière de gros travaux il y a eu **4 rénovations complètes d'appartements**, 2 rénovations de cuisines et 1 rénovation d'une salle de bain. Enfin nous avons accompagné 6 déménagements en interne (comme évoqué précédemment).

3.4.2 Les visites à domicile

Pour l'année 2019 nous avons répertorié **550 visites à domicile** dont 216 pour le secteur d'Erstein, 208 pour le secteur de l'EMS, 123 pour le secteur de Sélestat ainsi que 3 à Barr. Quasiment toutes les visites se sont bien déroulées et pour les situations difficiles nous avons décidé désormais d'intervenir à 2 car l'aménagement du poste permet cette possibilité. Notre cadre intermédiaire nous a accompagné également lors de 3 de ces visites à domicile notamment lorsque la situation était tendue avec le bénéficiaire et son « squatteur » (cf situations difficiles) ou pour des recadrages lorsqu'il y avait eu des plaintes répétées de bailleurs/syndic.

3.4.3 La coordination partenariale

Le partenariat avec les équipes médicales, les SAVS/SAMSAH, les mandataires judiciaires, les bailleurs et les entreprises de secteur est toujours efficace et constructif même si certaines situations nous prennent parfois au dépourvu.

En 2019 nous avons pu compter **146 synthèses, réunions partenariales et visites à domiciles communes avec les partenaires** soit plus du double qu'en 2018. Ce chiffre a augmenté car nous avons pu avoir plus d'échanges avec des organismes type Abrapa, nous avons fait des accompagnements vers des ASS de secteur et fait des réunions en CMS concernant les personnes sans mesures ayant des difficultés (plus nombreux cette année).

3.4.4 La réinsertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées

Nous avons constaté qu'il y a eu un réel travail sur les 3 projets de vie de couple qui ont pu se concrétiser cette année. Il y a également d'autres personnes qui ont une vie de couple soit au sein du dispositif soit avec une personne extérieure au LAPY. Quelques personnes vont au GEM (3) de Sélestat et une personne va au GEM de l'association entraide le relais à Strasbourg. Il y travaille bénévolement notamment pour aider à l'entretien du jardin commun. Nous avons 4 personnes qui sont en situation de réinsertion professionnelle.

IV. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Une réponse va être apportée à la demande d'augmenter le budget du dispositif durant l'année 2020.

L'embauche d'un travailleur social supplémentaire nous permettra de proposer un accompagnement plus complet pour tous les suivis et aussi de consacrer plus de temps aux suivis de certaines personnes qui sont en demande de plus de présence à notre niveau et qui nécessitent un accompagnement plus poussé notamment les personnes sans mesure de protection et en difficulté financière.

L'augmentation du parc de logements permettra peut-être de pouvoir répondre à toutes les demandes réceptionnées chaque année.

Le développement du service technique a permis de réaliser beaucoup d'interventions à moindre frais pour les personnes accompagnées au LAPY ainsi que d'alléger les démarches administratives pour l'équipe du LAPY (évite de devoir réaliser un devis par une entreprise, l'envoyer au curateur et attendre un bon pour accord pour pouvoir mandater l'entreprise).

V. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services généraux
CDI	1,58	0,20	0,08	1,00			0,30
CDD	0,06		0,06				

VI. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le dispositif LAPY a démontré une fois de plus toute sa pertinence dans la prise en charge des publics suivis par la psychiatrie. 2020 sera l'année qui consolidera ce projet avec la possibilité de renforcer l'équipe grâce à la participation pérenne de l'Etat au titre de l'IML.